

Une seule carte pour tous vos déplacements en région



Nous avons le plaisir de vous compter parmi nos plus fidèles clients et nous vous en remercions.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vous propose un support innovant : une seule carte pour tous vos déplacements en région labellisée Optima. Avec ce label, vous pourrez voyager sur les principaux réseaux de la région.

Déjà adaptée à l'ensemble des tarifications TER, elle est désormais utilisable par les usagers des Lignes Express Régionales (LER) et des Chemins de Fer de Provence, et le sera progressivement sur les principaux réseaux de transports urbains de la région.

Dès maintenant, faites la demande de cette carte sur laquelle seront chargés votre profil d'abonné et/ou vos titres de transport.

Très simple d'utilisation, cette carte intègre de nouvelles fonctionnalités.

Mise en place à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faciliter l'accès aux transports en commun, la carte a pour vocation de devenir le passeport des transports collectifs en Provence-Alpes-Côte d'Azur et permettra à terme de charger plusieurs titres de transport pour passer d'un réseau à l'autre (train, bus, tramway, autocar...).

Procédure de demande de la carte :

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Le formulaire dûment rempli.
- Une photo d'identité.
- Une pièce justificative en cas de droit à réduction.
- Pour les personnes désirant une « CARTE JEUNE », adresser un chèque de 15 euros à «LER Tronc commun»

→ Envoyez ces pièces à l'adresse suivante :

Gare routière Marseille St-Charles
Rue Honorat 13003 MARSEILLE
Tel : 04 91 08 16 40

Envoi de la carte :

Sur le formulaire à renvoyer, votre adresse doit impérativement être mentionnée afin que vous soit retournée la carte personnalisée.

Chargement de la carte :

Vous pourrez faire charger votre carte en vous rendant à votre guichet habituel de vente.

Une carte facile à utiliser :

Les informations concernant vos droits à réduction et vos titres de transport sont enregistrés sur la carte (durée de validité du titre, validité de l'abonnement, trajet...).

A chaque voyage, la carte doit être présentée obligatoirement sur le pupitre à la montée dans le véhicule.

Un signal sonore indique la validation du trajet et vous permet d'être en règle pour votre voyage. En cas de contrôle, veuillez présenter votre carte au contrôleur.

Une carte garantie et gratuite à l'occasion du lancement :

La délivrance de la carte est gratuite. Avec la carte de vos transports, vous bénéficiez d'un service après-vente. En cas de perte, de vol ou de détérioration, une nouvelle carte sera confectionnée (duplicata : 8 euros) et l'abonnement en cours sera remplacé.

Une carte obligatoire pour les abonnés :

Pour les abonnés seulement, cette carte sera désormais obligatoire. Aussi vous devez pour ne pas payer des titres plus coûteux effectuer votre demande de carte rapidement.

En facilitant vos démarches, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à rendre plus agréable l'usage des transports collectifs afin que nous fassions ensemble le choix du développement durable de notre qualité de vie.

